

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2858

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Opération Lyon Confluence - Travaux de restructuration du réseau d'assainissement du secteur nord ouest - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2380 en date du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de restructuration du réseau d'assainissement du secteur nord ouest dans le cadre de l'opération Lyon Confluence.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 10 juin 2005 a classé les offres et a choisi la solution variante n° 2 du groupement d'entreprises Stracchi-Nouvetra-EBM pour un montant de 773 699,30 € HT, soit 925 344,36 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement du secteur nord ouest et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Stracchi-Nouvetra-EBM pour un montant de 773 699,30 € HT, soit 925 344,36 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0766 Lyon Confluence - travaux d'assainissement pour la somme de 5 650 000 € HT, par délibération du Conseil n° 2004-2380 en date du 13 décembre 2004.

3° - Le montant à payer au titre du marché soit 773 699,30 € HT sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté - budget annexe de l'assainissement pour un montant de 500 000 € HT en 2005, à inscrire pour 273 699,30 € HT pour l'exercice 2006 au compte 238 510 - opération 0766.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,